



Assemblée générale

Distr. générale
24 février 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Dix-neuvième session

Point 1 de l'ordre du jour

Questions d'organisation et de procédure

Ordre du jour annoté de la dix-neuvième session du Conseil des droits de l'homme

Note du Secrétaire général

Rectificatif

1. Paragraphe 11

À la fin de la dernière phrase, *ajouter*

(A/HRC/19/81)

2. Page 11

Après le paragraphe 46, insérer un nouveau sous-titre et un nouveau paragraphe *se lisant comme suit*:

Situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran

46 bis. Dans sa résolution 66/175, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-septième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution, notamment en recommandant des moyens et mesures susceptibles d'en améliorer la mise en œuvre, et de présenter un rapport intérimaire au Conseil des droits de l'homme à sa dix-neuvième session. Le Conseil examinera le rapport intérimaire du Secrétaire général (A/HRC/19/82).

3. Paragraphe 47

Au lieu de A/HRC/19/53 et Add.1 à 4 lire A/HRC/19/53 et Add.1 et 2.

4. Paragraphe 48

Au lieu de A/HRC/19/59 et Add.1 à 6 lire A/HRC/19/59 et Add.1 à 5.

5. Paragraphe 52

Au lieu de A/HRC/19/60 et Add.1 à 3 lire A/HRC/19/60 et Add.1 et 2.

6. Paragraphe 57

Au lieu de A/HRC/19/56 et Add.1 à 3 lire A/HRC/19/56 et Add.1 et 2.

7. Paragraphe 61

Au lieu de A/HRC/19/63 et Add.1 à 3 lire A/HRC/19/63 et Add.1 et 2.

8. Page 15

Après le paragraphe 66, insérer un nouveau paragraphe *libellé comme suit*:

66 *bis*. Se reporter au rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran (A/HRC/19/82) (voir aussi par. 46 *bis*).

9. Page 18, note de bas de page 4

Modification sans objet en français.
